

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etai</u> ent présents :	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 42	Charleval	Mme Héquet, MM. Calais, Emo,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Vieillard.R, Gavelle
	Flipou	M. Mirallès,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 4 avril 2024	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Dulondel, Romet, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Ziéliniski à M. Gavelle, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Marteau à M. Moëns, M. Minier à M. Bézirard, Mme Letourneur à M. Romet, M. Béharel à Mme Fouquet.

**Finances : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 pour le budget principal de la Communauté de communes Lyons Andelle**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2023 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 relative au vote du compte financier unique pour le budget principal de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 19 février et du 19 mars 2024 ;

Le compte financier unique du budget principal de la Communauté de communes ayant été transmis, les résultats définitifs de l'exercice budgétaire 2023 peuvent être approuvés.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,

- procède à l'affectation définitive des résultats de l'exercice concernant le budget principal 2023 comme suit :

**AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023**  
**Budget principal**

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 est de 1 668 247,15 €

L'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2023 est de 1 180 408,74 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2023 est de 0,00 €

Le résultat définitif 2024 du budget principal sera affecté comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 1 668 247,15 €

(1068) Affectation en réserve : 0,00 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Luc ROMET



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*